

Déclaration sur la situation en RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Québec | 1-4 février 2017

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec du 1^{er} au 4 février 2017 :

- RAPPELANT** la *Résolution sur la situation en République arabe syrienne*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, et la *Déclaration sur la situation en République arabe syrienne*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Siem Reap (Cambodge) le 28 et 29 janvier 2016 ;
- CONSIDÉRANT** que le conflit syrien, débuté en mars 2011, est devenu une guerre civile complexe opposant sur des fronts multiples de nombreux acteurs incluant le gouvernement syrien, des organisations terroristes et des puissances extérieures ;
- ALARMÉ** par la situation humanitaire en Syrie où des violations généralisées des droits de l'Homme et du droit international humanitaire sont régulièrement commises par les organisations terroristes, mais également par le gouvernement syrien ;
- CONDAMNE** l'utilisation par les troupes syriennes et russes d'armes interdites selon les conventions internationales, notamment d'armes à sous-munition, d'armes incendiaires, de produits chimiques toxiques et d'attaques au chlore ;
- CONDAMNE** avec fermeté les attaques perpétrées contre des établissements de santé, notamment les frappes ciblées du régime syrien contre les hôpitaux des quartiers est d'Alep ;
- CONDAMNE** avec vigueur les raids aériens du régime syrien et de son allié russe, le 19 septembre 2016, qui ont frappé un convoi d'aide humanitaire de l'ONU et un entrepôt du Croissant-Rouge, tuant 21 personnes ;
- CONDAMNE** fermement le bombardement d'une école de l'Idleb le 24 octobre 2016, attribué au régime syrien ou à son allié russe, qui a tué 22 enfants selon l'UNICEF et SOUTIENT la demande de l'ONU pour la tenue d'une enquête ;
- CONDAMNE** fortement les actes de violence commis par les groupes rebelles et djihadistes visant les populations civiles, notamment la contamination délibérée des réservoirs d'eau potable de la ville de Damas en décembre et l'attentat à la voiture piégée dans un marché de la ville d'Azaz tuant au moins 48 personnes en janvier ;

- CONDAMNE** les destructions du patrimoine culturel de l'Humanité par les organisations djihadistes, notamment l'anéantissement de monuments historiques antiques à Palmyre en janvier 2017 ;
- DÉNONCE** les bombardements intenses dans la ville d'Alep par les forces gouvernementales et les groupes rebelles qui ont entraîné de très lourdes pertes civiles et la suspension de l'aide humanitaire aux populations assiégées en raison des conditions de sécurité ;
- REGRETTE** que les efforts diplomatiques de l'envoyé spécial de l'ONU n'aient pas permis au cours de l'été et de l'automne 2016 la reprise des pourparlers de paix et la recherche de solutions au conflit ;
- CONDAMNE** la violence de l'offensive des troupes syriennes pour reprendre le contrôle de la ville d'Alep, offensive qui a causé la mort de plusieurs centaines de civils assiégés en moins d'un mois à la fin de l'année 2016 ;
- DÉPLORE** que la Russie ait utilisé son droit de veto, le 6 décembre 2016, pour contrer une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU demandant une trêve humanitaire à Alep ;
- SALUE** la signature d'un accord de cessez-le-feu, le 30 décembre 2016, entre le régime syrien et les groupes armés de l'opposition ;
- APPUIE** les négociations de paix qui doivent se poursuivre le 8 février 2017 entre les signataires de l'accord du 30 décembre et SOUHAITE que ces pourparlers mènent à une sortie de crise ;
- SOUTIENT** la résolution du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU adoptée le 21 octobre 2016 pour qu'une enquête spéciale indépendante soit menée sur les combats d'Alep ;
- SOUTIENT** la mise en place par l'ONU, le 22 décembre 2016, d'un groupe de travail chargé de préparer des dossiers sur les crimes de guerre commis en Syrie, où le conflit a fait, depuis 2011, plus de 310 000 morts et contraint la moitié de la population à la fuite ;
- SE PRÉOCUPE** fortement des accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité pesant contre le régime syrien, notamment dans le contexte de la prise d'Alep ;
- CONFIRME** le maintien de la suspension de la section syrienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en application de l'article 4.1 de son règlement, au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.